



**AÉROPORTS DE PARIS**

*Le monde entier est notre invité*

**NE PAS DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS**

Paris, le 26 février 2007

## **Aéroports de Paris engage la cession de l'intégralité de sa participation dans BCIA**

Aéroports de Paris annonce avoir engagé aujourd'hui, dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels, la cession de la totalité des 253,591,346 actions qu'elle détient via sa filiale Aéroports de Paris Management dans Beijing Capital International Airport Company Limited (BCIA), une société par actions associant des partenaires chinois et étrangers.

Aéroports de Paris avait acquis ces actions à l'occasion de la mise en bourse à Hong Kong de 35% du capital de la société en février 2000.

Ce communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation ou incitation à investir.

CE COMMUNIQUE NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE OU UNE VENTE DE TITRES AUX ETATS-UNIS OU DANS TOUT AUTRE PAYS. LES TITRES NE POURRONT ETRE OFFERTS OU VENDUS AUX ETATS-UNIS, SAUF ENREGISTREMENT OU DANS LE CADRE D'UNE EXEMPTION AUX OBLIGATIONS D'ENREGISTREMENT CONFORMEMENT AU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE. LE VENDEUR N'A PAS L'INTENTION D'ENREGISTRER LA VENTE DES TITRES AUX ETATS-UNIS NI DE FAIRE APPEL PUBLIC A L'EPARGNE AUX ETATS-UNIS OU DANS TOUT AUTRE PAYS OU JURIDICION.

*Le placement de titres mentionné dans ce communiqué n'est pas un placement auprès du public et ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus en France. Il est précisé que les personnes ou entités mentionnées au 4° du II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 411-1, D. 411-2, D. 734-1, D. 744-1, D. 754-1 et D. 764-1 du code monétaire et financier; et que la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 à L. 621-8-3 du code monétaire et financier.*

---

[www.aeroportsdeparis.fr](http://www.aeroportsdeparis.fr)

**Contact presse :** Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - **Relations Investisseurs :** Benoît Trochu 06 27 26 49 11

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Orly, Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget. Aéroports de Paris est le 2<sup>ème</sup> groupe aéroportuaire européen en termes de chiffre d'affaires aéroportuaire et le 1<sup>er</sup> groupe européen pour le fret et le courrier. Aéroports de Paris compte près de 460 compagnies aériennes clientes dont les acteurs majeurs du transport aérien.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2005, le chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris s'est élevé à 2 076,8 M € Aéroports de Paris a accueilli 82,5 millions de passagers.



## AÉROPORTS DE PARIS

### Le monde entier est notre invité

Toute « offre au public d'actions de la Société » qui pourrait être réputée comme faite par ce communiqué dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen (« Etat Membre ») ayant transposé la Directive 2003/71/CE, dite « Directive Prospectus » est adressée aux investisseurs qualifiés dans cet Etat Membre dans le sens de la Directive Prospectus.

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (i) sont en dehors du Royaume Uni ; or (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) et visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou (iii) sont des "high net worth entities" ou toute autre personne auxquelles le présent communiqué de presse peut être légalement communiqué, entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (ces personnes mentionnées étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées. Aucune autre personne ne doit agir en conséquence ou s'y référer.

Si l'agent de placement est considéré comme "dealing in securities," dans le sens du Schedule 5 du Hong Kong Securities and Futures (Chapter 571) ("SFO"), il le fera par son agent Morgan Stanley Dean Witter Asia Limited et seulement dans des circonstances qui assurent qu'aucune des clauses (I), (II), (III), (IV) ou (V) du paragraphe (iv) de la définition du terme "dealing in securities" dans la Partie 2 du Schedule 5 du SFO ne soient applicables.

LA DIFFUSION DE CE COMMUNIQUE DANS CERTAINS PAYS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES DISPOSITIONS LEGALES EN VIGUEUR.

---

[www.aeroportsdeparis.fr](http://www.aeroportsdeparis.fr)

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Investisseurs : Benoît Trochu 06 27 26 49 11

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Orly, Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget. Aéroports de Paris est le 2<sup>ème</sup> groupe aéroportuaire européen en termes de chiffre d'affaires aéroportuaire et le 1<sup>er</sup> groupe européen pour le fret et le courrier. Aéroports de Paris compte près de 460 compagnies aériennes clientes dont les acteurs majeurs du transport aérien.

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le Groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2005, le chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris s'est élevé à 2 076,8 M € Aéroports de Paris a accueilli 82,5 millions de passagers.